

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

L'an deux mil vingt  
En exercice : 15 Le 14 décembre à 18 heures 30  
Présents : 9 Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES  
Votants : 10 Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
A la Mairie, sous la présidence de M. BOIVENT Sébastien, Maire.  
Date de la convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2020  
**PRÉSENTS :** MMES LESENNE – POT – SCHROEDER –  
TABEL  
MM. BOISSIER DESCOMBES – BOIVENT – HUBERT –  
JUANOLA – SUTRE  
**EXCUSES :** MMES CHARLES – GUÉRIN – MM DESCLIDES  
– DESLANDES  
**ABSENTS :** MME STAËL - M LEROY  
**POUVOIRS :** M DESCLIDES a donné pouvoir à M BOIVENT  
MME GUÉRIN a donné pouvoir à MME STAËL

Madame POT a été nommée secrétaire.

**2020-12-08 D**

**OBJET : Brie – Renouvellement de la convention pour Safabrie et le Centre Ados**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la convention de partenariat avec la commune de Brie doit être renouvelée pour les accueils de loisirs de Safabrie et le centre de loisirs Ados.

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Jauldes dispose de 10 places pour les enfants de la commune à l'ALSH Safabrie. La convention entre les deux communes Brie et Jauldes définit les différentes modalités de gestion.

Monsieur le Maire donne lecture de ladite convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne un avis favorable pour la signature de la convention avec la commune de Brie et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Fait à Jauldes, le 15 décembre 2020

**Le Maire**  
**Sébastien BOIVENT**

